



MAURIENNE GENEALOGIE INFOS

10 rue du Bourneau 73300 VILLARGONDRAN ☎ 04 79 59 80 83

cotisation annuelle 50 f.

Avril 1999

n° 22

Compte-rendu réunion du 6 avril Généalogie ascendante et descendante

(par J.M Dufreney)

ASCENDANTE

Elle se veut exhaustive, on sait d'avance combien on peut trouver d'ancêtres 2 puis 4 puis 8 puis 16 ... soit pour une personne aujourd'hui âgée de 50 ans environ 15 000 ancêtres en 1600. Il s'agit bien-sûr d'un maxi théorique amputé par les enfants trouvés et naturels, le taux d'implexe (importance des mariages consanguins), les incertitudes et les « trous » de l'état civil ancien.

Les enfants nés hors mariage (3 situations):

⇒ enfants trouvés: le plus difficile, car pas de parents identifiés. Voir registres des hôpitaux et déclaration de grossesse (pour la France).

⇒ de père inconnu: rare à la campagne fréquent en ville (jusqu'à 30% des naissances) au 18ème siècle, le nom est souvent donné par le curé (examiner l'acte de près), et chercher le mariage postérieur de la mère.

⇒ naturel et légitimé: assez fréquent après 1850, le mariage incluant un acte de reconnaissance d'enfant né avant celui-ci. Dans ce cas, l'époux est-il le père biologique ? Il faut alors considérer l'écart entre la date de naissance et celle du mariage.

Les homonymies: Véritable casse-tête pour les généalogistes, il faut au moins 2 infos concordantes (par exemple 2 actes), pour s'assurer de l'identité d'un individu et éliminer par logique les autres pistes possibles. Le dépouillement informatisé constitue une parade efficace contre cet écueil.

Les communes sinistrées: Incendies, inondations, destructions des archives. Il faut faire alors appel à des sources annexes: recensement, notaires, listes électorales,...

DESCENDANTE

C'est partir d'un ancêtre connu, faire sa descendance et ainsi retrouver un certain nombre de cousins contemporains. Comment être sûr de n'oublier personne ?

Cette phrase peut résumer la principale difficulté de la généalogie descendante. Pour cela, ne pas choisir pour point de départ un ancêtre né avant la révolution, lecture systématique de l'état civil à partir de la fin du 19ème.

De nos jours les recherches sont plus délicates (familles éclatées, mobilité géographique importante), mais les moyens d'investigation plus conséquents.

Nos réunions d'histoire

Lundi 19 avril: « l'exploitation des alpages en fruit commun dans le canton d'Aime », ou comment la communauté montagnarde s'autogérait avec les biens communaux.

Bernard CHENU nous a parlé avec beaucoup de cœur de passion et de connaissances, d'une pratique qu'il a connue dans sa jeunesse. C'est une gestion des alpages qui existe depuis fort longtemps et se poursuit encore de nos jours. Sur les 12 communes du canton d'Aime, 11 ont adopté ce mode de fonctionnement. Les alpages sont gérés en autonomie par les propriétaires de vaches de chaque commune, avec à leur tête des procureurs ou mandataires. C'est eux qui embauchent le personnel nécessaire. Toutes les dépenses sont prises en charge par le « fruit commun » (coût du fruitier et des employés, dépenses diverses etc..) et sont réparties entre les propriétaires avec comme unité de mesure: « la vache »

Le fruitier fabrique du beurre et du gruyère. Le gruyère est vendu après cinq mois d'affinage. Les premiers fruitiers étaient originaires de Suisse, pays réputé pour son gruyère, par la suite une école de fruitiers fut créée à Bourg St Maurice.

Le bénéfice des propriétaires est proportionnel à la production laitière de chaque vache, (rituel de la pesée de lait du Dimanche).

Récit passionnant de la vie en alpage durant un certain nombre de jours, avec les rites: la traite, les repas, le soin apporté aux bêtes, les habitudes, le dur labeur qui unissaient ces montagnards dans le même souci de gérer au mieux un troupeau de vaches pour le bien de tous.

Prochaine réunion d'histoire Lundi 17 Mai

Marie Claire FLORET nous parlera de la féodalité et des droits seigneuriaux à partir de contrats d'affranchissement des fiefs passés en faveur de la communauté de St Martin d'Arc et autres en 1765.

ENTRAIDE

N° 99004: Michel Clément 59800 LILLE

Recherche renseignements sur le décès de Antoine RAVOIRE ° 04/10/1761 à Montgellafrey qui fut curé à Villargondran, après avoir été déporté à l'île de Ré, évadé, et caché dans des grottes de St Colomban, avant d mourir sur la route de St Jean et enterré dans l'église de Villargondran le 06/05/1827 à 65 ans.

Recherche renseignements sur les déserteurs Autrichiens de 1814, cachés au village des Essarts à Montaimont où ils y seraient enterrés ?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pierre Bozon et la Maurienne

Né aux Roches, commune de Saint Colomban des Villards, où il est décédé le 28 juillet 1986, Pierre Bozon, professeur à l'université de St Etienne, a beaucoup travaillé et écrit sur sa Maurienne natale et en particulier sur la vallée des Villards. En 1942, on trouve dans la revue de Géographie Alpine, un article intitulé: *l'émigration dans la vallée des Villards*. Son premier livre, *le Pays des Villards en Maurienne* date de 1970. Dans ce travail, il se proposait de « décrire et d'expliquer la nature du pays des Villards, de relater les événements qui ont marqué son histoire, et surtout d'évoquer la vie des hommes qui l'ont animé ». Cet ouvrage a été publié par les éditions des Cahiers de l'Alpe à Grenoble. En 1980, dans « *Montagnes et Montagnards, Mélanges Paul Veyret* », Revue de Géographie Alpine, il traitait des difficultés et des paradoxes d'une agriculture de montagne. En 1983, paraissait « *La Vallée des Villards, les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie* ». Un très joli livre, imprimé sur un beau papier comme savaient le faire les Imprimeries Réunies de Chambéry. Deux autres articles seront publiés dans la revue de Géographie Alpine: *Estivage, affouagement et habitat rural dans les hautes vallées de Maurienne*, (RGA, LVIII, p 350-369) et *un record de décadence dans les Alpes du Nord: la vallée des villards* (RGA, LVIII, p77-294). Il faut également rappeler les nombreux articles parus dans « Le Petit Villarin », bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards. En 1986 paraissait ce qui sera son dernier ouvrage: *Maurienne et Tarentaise, les destinées des hautes vallées de Savoie*, aux éditions des Cahiers de l'Alpe à Grenoble. Il le présentait ainsi: « Fils de ces montagnes, nous avons voulu présenter ici une étude complète de ces deux provinces savoyardes, dépourvue du bagage encombrant des termes techniques et des chiffres, accessible au plus grand nombre, originaires comme vacanciers, afin de faire mieux comprendre pour mieux les aimer ces hautes terres, qui sont des pays de grandeur et de labeur ».

P. Geneletti

RECENSEMENT de 1561

Le dénombrement de 1561 pour la gabelle du sel en Savoie est l'œuvre d' Emmanuel Philibert duc de Savoie dit " tête de fer ". A la mort de son père Charles III en 1553, ce duc ne possède que Nice et quelques villes du Piémont.

Au traité de Cateau-Cambrésis de 1559, Français et Espagnols se rendent réciproquement leurs terres : la Savoie est restituée à ses souverains.

Emmanuel Philibert doit remettre sur pied un pays qui vient de subir une occupation étrangère de vingt trois années, les provinces sont dans un état

lamentable à en croire le rapport des ambassadeurs vénitiens réputés impartiaux. La Maurienne a beaucoup souffert car c'est le lieu de passage des troupes françaises allant en Italie ou en revenant.

Il veut mettre de l'ordre dans les provinces de son duché. Reconstituer une armée, percevoir les impôts, réorganiser l'administration et la justice sont tâches urgentes.

Pour établir le rôle de la taxe du sel Emmanuel Philibert fait procéder au recensement de la population de ses états.

Par lettres patentes du 17 janvier 1561, le duc confie à noble François de Lalée, seigneur de la Tornette, trésorier et receveur général des finances de Savoie et autres pays au delà des monts de faire une fidèle description de tous ses sujets, tête par tête, noms et surnoms, famille, après famille, de représenter séparément les personnes exemptées : nobles, ecclésiastiques, pauvres (1), misérables (1), et enfants ne dépassant pas l'âge de cinq ans et le nombre et la qualité du bétail.

Malgré de nombreuses difficultés, la description presque complète de la population savoyarde fut faite pour les années 1561-1562.

Cet énorme travail est représenté par des registres ou cahiers représentant les listes des personnes taxées de la gabelle ; la population est donc regroupée par paroisse, quelquefois en châtellenie ou en mandement. Ce dénombrement concerne toutes les paroisses du duché : soit pour la Maurienne 62 paroisses.

Certains mots nous paraissent barbares : feu, nourri pour l'honneur de Dieu, donné, commandé et auxquels s'ajoutent des termes de patois. Un feu est un groupe de personnes vivant sous le même toit, comprenant parfois plusieurs ménages sous l'autorité d'un même chef.

L'adoption jouait déjà un rôle important au 16^{ème} siècle ; elle se base d'une part sur le placement dans les familles d'enfants abandonnés et recueillis dans un premier temps par l'ensemble du clergé et par les hôpitaux ; d'autres sont des orphelins ; des parents ou des amis les recueillent ; ils sont mentionnés dans ce recensement comme " nourris pour l'honneur de Dieu ".

Le dénombrement de 1561 est une source essentielle pour l'histoire démographique de la Savoie, l'histoire économique (élevage, etc....), et l'histoire sociale (paupérisme, émigration), les généalogistes y puisent d'abondants renseignements.

(1)le pauvre est celui qui est dans la gêne bien qu'il possède. Au contraire le misérable n'a rien